

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014006

Signataire : LL/MDS

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

**OBJET : Abrogation de la délibération n°344 du 27 novembre 2014: Avenant n°9 au traité d'affermage du service public local des marchés communaux Jaurès et Vivier**

**EXPOSE :**

Par délibération du 27 novembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). L'avenant n°9 au traité d'affermage des marchés publics d'approvisionnement Jaurès et Vivier qui a été approuvé lors du même conseil aurait dû être prise au visa de cette Commission, qui ne pouvait se réunir qu'après le Conseil. La présente délibération abroge donc la délibération approuvant l'avenant précité, et l'approuve de nouveau, la CDSP ayant pu être convoquée et ayant depuis effectivement statué sur cette question.

Vous trouverez – pour mémoire – ci-après reproduite l'intégralité du rapport de présentation de la délibération à abroger, qui reste identique à l'exception de la prise en compte de l'avis favorable de la CDSP.

*« Depuis la réunification des deux marchés (halle du Vivier + linéaire Jean Jaurès), en 2002, sur un même site et avec les mêmes tenues de marché, le marché des Quatre-Chemins peine à retrouver une attractivité commerciale.*

*Au cours de l'année 2013, il a été décidé, afin de lui permettre d'accueillir de nouveaux commerçants alimentaires, de compléter son périmètre de quatre étals sur l'avenue Jean Jaurès, et de répondre favorablement à la demande de l'entreprise Billiot, de développer un laboratoire de boucherie sur la partie de la halle non occupée par les commerçants alimentaires, lui permettant ainsi de poursuivre son activité commerciale sur la commune.*

*Cette nouvelle implantation diminue de 130 m<sup>2</sup> la surface actuelle, nécessitant la passation d'un avenant au traité d'affermage en vigueur, un déclassement de cette partie du domaine et la signature d'un bail commercial aux conditions suivantes.*

*Ces orientations ont été travaillées, en concertation, avec le concessionnaire, le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires et présentées aux habitants le 10 juin 2014.*

*Il convient, par avenant au traité d'affermage, de modifier le périmètre du marché des Quatre Chemins.*

*Afin de mettre en œuvre ce nouvel aménagement, plusieurs ajustements réglementaires et techniques doivent être menés.*

*L'implantation du laboratoire par Monsieur Billiot nécessite :*

- *Un avenant au traité d'affermage,*

- *La validation en Comité Technique Paritaire,*
- *La validation en Commission des Services Publics Locaux ;*
- *Le déclassement domaine public / domaine privé.*
- *La contractualisation d'un bail commercial.*

*Le déploiement du périmètre du Marché des Quatre-chemins nécessite :*

- *Une permission de voirie pour la rue Ernest Prévost*
- *Une permission de voirie pour l'avenue Jean Jaurès*
- *L'interdiction de stationner au droit de la halle rue Ernest Prévost*
- *Le repositionnement des commerçants dans le marché »*

***Il est proposé au Conseil Municipal***

- de valider l'avenant n°9 modifiant le périmètre du marché des Quatre Chemins, ainsi que les jours de marché (mercredi, jeudi, samedi, dimanche) de 9h à 18h.

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nouredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

**EXCUSES :** Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

**ABSENTS:** Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014006

Signataire : LL/MDS

**OBJET : Abrogation de la délibération n°344 du 27 novembre 2014: Avenant n°9 au traité d'affermage du service public local des marchés communaux Jaurès et Vivier**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1411-2,

Vu le traité d'affermage du 28 février 1992 relatif au marché Vivier et Jaurès,

Vu la délibération n°344 du 27 novembre 2014 relative à l'avenant n°9 au traité d'affermage relatif aux marchés Vivier et Jaurès,

Considérant que l'avis de la Commission de Délégation de Service Public aurait dû être recueilli avant l'adoption de cette délibération, et qu'il n'a été rendu postérieurement, que le et qu'il convient donc de délibérer de nouveau au vu de cet avis,

Considérant la nécessité de fournir au marché des Quatre Chemins de nouvelles conditions d'exploitation lui permettant de bénéficier d'une meilleure attractivité commerciale.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°9 au traité d'affermage relatif au marché Vivier et Jaurès et autorise le maire à signer.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014

Publié le : 19/12/2014

Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI